



CCI NICE CÔTE D'AZUR

GUIDE DE LA MOBILITÉ DURABLE (SALARIÉS/ÉTUDIANTS)

DISPOSITIFS ET AIDES EN FAVEUR
D'UNE MEILLEURE MOBILITÉ

+ SIMPLE | + ÉCOLOGIQUE | + ÉCONOMIQUE



LA REGLEMENTATION	PAGE 3
LES TRANSPORTS EN COMMUN	PAGE 6
LE VELO/VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE	PAGE 10
LE VEHICULE PROPRE	PAGE 25
LE COVOITURAGE	PAGE 40
L'AUTOPARTAGE	PAGE 46
LES OUTILS NUMERIQUES	PAGE 50



LA REGLEMENTATION



ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITE (ZFE-m)

Depuis le 31/01/2022, une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) est en place dans le centre-ville de Nice et sur la Promenade des Anglais.

La première phase de la ZFE-m interdit la circulation des poids-lourds de transport de marchandises (supérieurs à 3,5T) possédant une classification CRIT'AIR 5 et non-classés au sein de ce périmètre. Progressivement, les restrictions s'étendront à d'autres vignettes CRIT'AIR ainsi qu'aux autres types de véhicules (particuliers & professionnels).

							Non-classé
Depuis le 31/01/2022							
À partir du 01/01/2023							
À partir du 01/01/2024							

L'affichage de la vignette CRIT'AIR, peu importe sa classification, est obligatoire sur un véhicule léger, utilitaire léger, 2 ou 3 roues & quadricycles à moteur ainsi qu'un poids-lourd, sous peine d'amende allant de 68€ à 135€.

Pour plus d'informations :

<http://www.nice.fr/fr/environnement/zone-a-faibles-emissions?lang=fr>



ZONE DE CIRCULATION DIFFERENCIEE

Depuis le 03/09/2021, une zone de circulation différenciée est mise place en cas d'épisodes de pics de pollution, à l'échelle de 6 communes des Alpes-Maritimes (Nice, Cannes, Antibes, Vallauris, Cagnes-sur-Mer & Saint-Laurent-du-Var).

QUI PEUT CIRCULER ET OÙ ?

À Nice, Cannes, Antibes, Vallauris, Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var en fonction de l'épisode de pollution et si la circulation différenciée est mise en œuvre, seuls les véhicules possédant une vignette Crit'air 1, 2 ou 3 et les véhicules propres pourront circuler partout. Les véhicules équipés des vignettes 4 et 5 ou les véhicules non classés ne seront pas autorisés à circuler dans les périmètres de restriction de circulation entre 6 h et 20 h



100 % électrique
ou hydrogène



Immatriculation à partir
du 1^{er} janvier 2011 (essence)



Immatriculation 2006-2010 (essence)
ou à partir de 2011 (diesel)



Immatriculation 1997-2005 (essence)
ou 2006-2010 (diesel)

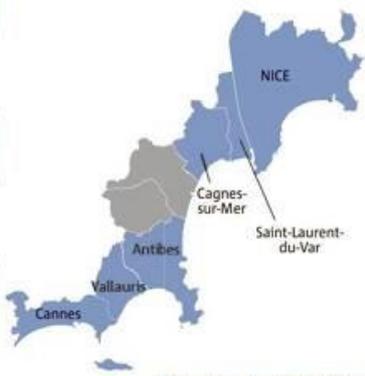


Immatriculation 2001-2005 (diesel)



Immatriculation 1997-2000 (diesel)
ou avant 1997 (non classé*)

* les véhicules diesel de plus de 18 ans et essence de plus de 21 ans



Où acheter les vignettes ?
www.certificat-air.gouv.fr

Ainsi, lors de ces pics de pollution atmosphérique, les véhicules à moteur classés CRIT'AIR 4, 5 et non-classés seront interdits à la circulation entre 6h00 et 20h00 dans les périmètres de restriction de circulation.

L'affichage de la vignette CRIT'AIR, peu importe sa classification, est obligatoire sur un véhicule léger, utilitaire léger, 2 ou 3 roues & quadricycles à moteur ainsi que poids-lourd, sous peine d'amende, allant de 68€ à 135€.

Source : Nice-Matin

Pour plus d'informations :

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/la-vignette-crit-air-devient-obligatoire-sur-nice-cannes-et-antibes-en-cas-de-pollution-1630665395>



LES TRANSPORTS EN COMMUN



VOTRE EMPLOYEUR REMBOURSE 50% DE VOTRE ABONNEMENT TRANSPORT



LE SAVIEZ-VOUS ?

Salarié à temps plein, à temps partiel (*mi-temps minimum*), stagiaire : vous bénéficiez obligatoirement du remboursement partiel des frais de transports publics engagés pour vos déplacements domicile-travail

QUELS MODES DE TRANSPORT SONT CONCERNES ?



TRAIN



TRAMWAY



BUS



LOCATION DE VELO

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR OBTENIR CE REMBOURSEMENT ?

Prise en charge à hauteur de 50% du titre de transport, sur la base d'un tarif de 2ème classe pour le trajet le plus court (*remboursement exonéré d'impôt sur le revenu*).

Valable pour les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels.

→ Pour les agents publics, la prise en charge est fixée à 50 % du prix de l'abonnement, dans la limite de 86,16€ par mois.



POUR BÉNÉFICIER DE CE REMBOURSEMENT :
RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE DRH ET PRÉSENTEZ LE JUSTIFICATIF D'ACHAT DE L'ABONNEMENT !



LES ABONNEMENTS LIGNES D'AZUR POUR LES SALARIÉS ET LES ÉTUDIANTS

Pour les salariés et les étudiants domiciliés sur une commune appartenant à la Métropole Nice Côte-D'Azur, le réseau *Lignes d'Azur* propose deux offres d'abonnements spécifiques qui se déclinent sur une base annuelle ou mensuelle.



L'abonnement Lignes d'Azur Salariés

Cet abonnement coûte **261,5€/an (130,75€/an** avec la **prise en charge partielle par l'employeur déduite**) ou **32,6€/mois (16,3€/mois** avec la **prise en charge partielle par l'employeur déduite**).

Pour pouvoir en bénéficier, il faut pouvoir présenter une **attestation d'emploi de l'entreprise de moins de 3 mois** en plus des autres documents nécessaires pour le montage du dossier.

L'abonnement Lignes d'Azur 18-25 ans Étudiants/Apprentis

Cet abonnement coûte **145€/an (72,5€/an** avec la **prise en charge partielle par l'employeur** dans le cas d'un stage ou d'un apprentissage) ou **20€/mois (10€/mois** avec la **prise en charge partielle par l'employeur** dans le cas d'un stage ou d'un apprentissage).

Pour pouvoir en bénéficier, il faut pouvoir présenter une **carte étudiante en cours de validité** ou un **contrat d'apprentissage en cours de validité** en plus des autres documents nécessaires pour le montage du dossier.



PASS SUDAZUR : UN ABONNEMENT UNIQUE POUR TOUS LES TRANSPORTS !



L'objectif de ce dispositif est de se déplacer, sur un ou plusieurs territoires, en utilisant différents transports en commun, en illimité, grâce à un seul et même titre de transport/abonnement, à un tarif avantageux

Fonctionne par zones géographiques, à la carte, en fonction des besoins



ABONNEMENT MENSUEL 1 ZONE :

ZONE 1 : PAYS DE GRASSE → 34€/mois

ZONE 2 : CANNES PAYS DE LERINS → 41€/mois

ZONE 3 : CA SOPHIA ANTIPOLIS : 27€/mois

ZONE 4 : METROPOLE NCA + CC PAILLONS : 48€/mois

ZONE 5 : PRINCIPAUTE DE MONACO : 22€/mois

ZONE 6 : CA RIVIERA FRANCAISE : 38€/mois

ZONE 7 : CC ALPES D'AZUR : 30€/mois

ABONNEMENT MENSUEL MULTI-ZONES :

2 ZONES SE TOUCHANT (au choix) : 63€/mois

3 ZONES SE TOUCHANT (au choix) : 73€/mois

TOUTES LES ZONES DU DEPARTEMENT : 80€/mois

→ Le Pass SUDAZUR est également disponible en format annuel !



A stylized, semi-transparent graphic of a bicycle wheel is positioned on the left side of the image. It features a central hub, spokes, and a circular rim, all rendered in a lighter shade of blue against the solid blue background.

LE VÉLO/VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE



LES MULTIPLES AVANTAGES DU VELO !

81% des pratiquant-e-s d'un mode actif (marche et vélo) s'estiment **satisfait de leur Qualité de Vie au Travail** contre 70% pour les voyageur-euse-s en transports en commun et 65% pour les automobilistes⁽¹⁾.



30MIN quotidienne de vélo permet de **diviser par deux le risque d'AVC**⁽²⁾.



ABSENTÉISME
-15%⁽³⁾

PRODUCTIVITÉ
+6%
À +9% pour un-e collaborateur-riche sédentaire qui se met à pratiquer régulièrement une **activité physique**⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ ekodev ⁽²⁾ ADEME ⁽³⁾ Club des villes et des territoires ⁽⁴⁾ The Shift Project

○ **PONCTUALITÉ**

Un temps de parcours à vélo est stable car non soumis aux aléas de la circulation et non soumis au problème de stationnement. En agglomération, sur des courtes distances (5 à 7 km), le vélo est le mode de transport le plus rapide.

○ **BILAN CARBONE**

La pratique du vélo permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre relatives aux déplacements domicile-travail des salariés. Le VAE émet 31 fois moins de GES qu'une voiture à essence⁽⁴⁾.

○ **ÉCONOMIE**

Sur une place de parking automobile, on peut garer jusqu'à 10 vélos⁽²⁾. Avec le coût du foncier, les économies potentielles ne sont pas négligeables.

○ **ATTRACTIVITÉ DES TALENTS**

Les jeunes diplômé-e-s sont de plus en plus exigeant-e-s en matière de services « vélo » proposés par les employeurs.



METROPOLE NCA – VELOBLEU : VELO EN LIBRE-SERVICE

Depuis 2009, le service de location de vélos en libre-service est actif sur les communes de **Nice, Saint-Laurent-du-Var** et **Cagnes-sur-Mer**, au moyen de **161 stations** pour **1300 vélos**.



Type d'utilisation	Tarif inscription	Tarif utilisation
Occasionnel Pour 1 journée	1€50	Gratuit / la 1 ^{ère} demi-heure 1€ / la 2 ^{ème} demi-heure 2€ / l'heure supplémentaire
Occasionnel Pour 1 semaine	5€	
Régulier Pour 1 mois	10€	
Régulier Pour 1 an	25€ (15€ pour les abonnés Lignes d'Azur)	

Pour plus d'informations : <https://nicedazur.velobleu.org/le-velobleu/>
<https://www.velobleu.org/>

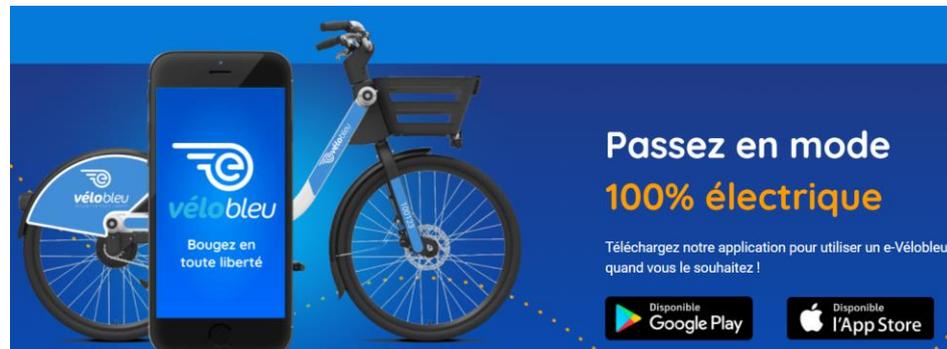


METROPOLE NCA – E-VELOBLEU : VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE

Depuis janvier 2020, un nouveau service de **location de Vélos à Assistance Electrique** en **libre-service** vient compléter le service *Vélobleu*. Ce service fonctionne **sans stations dédiées** et est utilisable 7j/7j 24h/24h sur les communes de **Nice, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, Villefranche, Saint-Jean-Cap-Ferrat** et **Beaulieu-sur-Mer**. La flotte de 450 e-vélobleu est mise à la disposition des usagers (de + 14 ans), via une **application dédiée (e-velobleu)**.

Type d'utilisation	Tarif inscription	Tarif utilisation
Occasionnel Pour 1 journée	3€*	Gratuit / la 1 ^{ère} demi-heure
Régulier Pour 1 an	40€* → 10€ pour les abonnés Vélobleu, TER ou Lignes d'Azur	1,50€ / la demi-heure supplémentaire

* **Gratuit** pour les étudiants, les apprentis, les - 25 ans et les + 65 ans



25 km/h

Vitesse

50 km

Autonomie



Il est obligatoire de restituer un e-Vélobleu dans un espace de stationnement vélo. La carte des « parkings à vélos » est disponible sur l'application e-Vélobleu.

Pour plus d'informations : <https://nicedazur.velobleu.org/le-e-velobleu/>
<https://www.velobleu.org/le-e-velobleu/>



ALPES-MARITIMES – BIK'AIR : VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE

Plusieurs communes des Alpes-Maritimes ont conclu un partenariat avec Bik'Air, prestataire de location de vélos à assistance électrique en libre-service :

ANTIBES / JUAN LES PINS

MENTON

VENCE



LE CANNET

VALLAURIS

VILLENEUVE-LOUBET



Tarif

0,15€ / minute



PAYS DE LERINS – PALM VELO : VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE LOCATION MENSUELLE

Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) propose un service de location moyenne durée de vélos à assistance électrique.

50 VAE sont proposés aux habitants ou travailleurs (majeurs) du territoire Cannes Pays de Lérins (communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins & Théoule-sur-Mer).

La location s'effectue pour 1 mois, renouvelable au maximum 2 fois (soit une durée totale de location ne pouvant dépasser 3 mois). Ces VAE disposent d'une autonomie moyenne de 50 kilomètres, et son mis à disposition accompagnés d'un antivol U, de la batterie et de son chargeur ainsi que d'un panier.

Type d'utilisation	Montant
Abonnement mensuel tout public	36€
Abonnement mensuel tarif réduit	26€ <i>(pour les détenteurs d'un abonnement annuel Palm Bus valide)</i>
+ Dépôt de garantie de 1500€ (non-prélevé)	





LES AIDES À L'ACQUISITION D'UN VÉLO OU VAE NEUF – MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Depuis quelques années, la Métropole Nice Côte d'Azur subventionne **l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)**. En **2020**, dans le cadre du premier déconfinement, l'aide a été **étendue à l'acquisition d'un vélo à propulsion humaine**. L'aide a été renouvelée pour l'année **2021**.

Cette aide est réservée aux **personnes qui sont domiciliées sur une des 51 communes de la Métropole Nice Côte d'Azur**.

**VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE & SCOOTERS ÉLECTRIQUES ÉQUIVALENT 150CM³ MAXIMUM :
SUBVENTION DE 25% DU PRIX TTC PLAFONNE À 400€.**

**VÉLO À PROPULSION HUMAINE : SUBVENTION DE 50% DU PRIX TTC À HAUTEUR MAXIMUM DE 100€ SOUS CONDITIONS DE
RESSOURCES (*revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales du foyer inférieur ou égal à 30 000€ par an*)**

Les trottinettes électriques et gyropodes ne sont pas éligibles à ces aides



**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

Pour plus d'informations :

<https://www.nicecotedazur.org/deplacement/subvention-pour-l-achat-d-un-deux-roues-%C3%A9l%C3%A9ctrique>

<https://www.nicecotedazur.org/deplacement/subvention-pour-l-achat-d-un-v%C3%A9lo-%C3%A0-propulsion-humaine>



LES AIDES À L'ACQUISITION D'UN VÉLO OU VAE NEUF – CA SOPHIA ANTIPOLIS

Depuis le **01/09/2020**, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis a mis en place une aide à l'**acquisition d'un vélo ou Vélo à Assistance Electrique (VAE) neuf**. Celle-ci a été **reconduite** en **2021**.

Cette aide est réservée aux **personnes qui sont domiciliées sur une des 24 communes de la CASA**.

L'aide est équivalente à **25%** du prix d'achat TTC, avec un plafond dépendant du quotient familial de l'acheteur :

- Plafond de **300€**/vélo pour les quotients familiaux inférieurs à 1200€
- Plafond de **200€**/vélo pour les quotients familiaux compris entre 1200€ et 1600€
- Plafond de **100€**/vélo pour les quotients familiaux compris entre 1600€ et 2000€



Pour plus d'informations :

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/se-deplacer/le-velo/demande-subvention-aide-a-lacquisition-ou-a-la-reparation-dun-velo-ou-dun-velo-a-assistance-electrique>



LES AIDES À L'ACQUISITION D'UN VÉLO OU VAE NEUF – CA RIVIERA FRANÇAISE

Depuis **2019**, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française propose une aide à **l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) aux habitants des commune dont elle est composée.**

En complément, quelques communes de ce territoire proposent une **aide complémentaire et cumulable.**

Territoire	Conditions	Plafond maximal (en €)
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)	<ul style="list-style-type: none">Demeurer sur une commune du territoire de la CA Riviera Française (<i>Beausoleil, Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, La Brigue, La Turbie, Menton, Moulinet, Roquebrune, Sainte-Agnès, Saorge, Sospel, Tende</i>)	150€ / VAE
Communes de Beausoleil, Fontan, La Turbie & Menton	<ul style="list-style-type: none">Demeurer sur une de ces communesNe pas avoir bénéficié de l'aide dans les 3 années précédentes	150€ / VAE



Pour plus d'informations :

<https://www.riviera-francaise.fr/les-actualites/item/236-prime-pour-l-achat-d-un-velo-electrique-il-est-encore-temps-d-en-profiter>



LES AIDES À L'ACQUISITION D'UN VÉLO OU VAE NEUF – VILLE DE MOUGINS

Depuis 2015, la Ville de Mougins subventionne **l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) neuf**. Cette aide est réservée aux **personnes de plus de 16 ans domiciliées sur la commune de Mougins**.

SUBVENTION DE 25% DU PRIX D'ACHAT (TTC)

PLAFONNE À 300€



MOUGINS
CÔTE d'AZUR
FRANCE

Pour plus d'informations :

https://www.espace-citoyens.net/mougins/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/SUBV/D_SUBVAE



LES AIDES À L'ACQUISITION D'UN VÉLO OU VAE NEUF – VILLE DE MANDELIEU

Depuis 2019, la Ville de Mandelieu la Napoule subventionne **l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) neuf**. Cette aide est réservée aux **personnes domiciliées sur la commune de Mandelieu la Napoule**.

Personnes disposant d'un revenu fiscal par part supérieur à 13 489€ :

prime forfaitaire de **150€** *(non-cumulable avec l'aide de l'Etat)*

Personnes disposant d'un revenu fiscal par part inférieur ou égal à 13 489€ :

prime forfaitaire de **100€** *(cumulable avec l'aide de l'Etat équivalente à 100€, soit un total de 200€)*



Pour plus d'informations :

https://www.espace-citoyens.net/mougins/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/SUBV/D_SUBVAE



LES AIDES À L'ACQUISITION D'UN VAE NEUF – BONUS VELO

Depuis le **01/06/2020**, l'État met en œuvre le **Bonus Vélo** pour aider les particuliers à **l'achat d'un VAE neuf** (*vitesse maximale de 25 Km/h et doté d'une batterie sans plomb*).

Cette aide est disponible uniquement si la/les collectivité(s) territoriale(s) propose une aide similaire.

L'aide fournie par l'État dans ce cadre ne peut pas dépasser le montant de l'aide de la collectivité et est plafonnée à 200€. Cette aide ne fonctionne qu'une seule fois par personne et la demande doit être réalisée dans les 6 mois suivant la date de facturation du vélo.

Exemples :

- Prix du VAE = 900€, montant de l'aide accordée par la Métropole NCA = 225€, montant du Bonus Vélo = 200€ → 425€
- Prix du VAE = 1200€, montant de l'aide accordée par la CA Sophia Antipolis = 100€ (*avec un quotient familial compris entre 1600€ et 2000€*), montant du Bonus Vélo = 100€ → 200€
- Prix du VAE = 1200€, montant de l'aide accordée par la CA Sophia Antipolis = 300€ (*avec un quotient familial inférieur à 1200€*), montant du Bonus Vélo = 200€ → 500€

Le Revenu Fiscal de Référence par part du demandeur doit être inférieur ou égal à 13 489€.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'acquisition d'un vélo-cargo ou d'une remorque électrique pour cycle est également éligible à une aide, pour les personnes possédant un revenu de référence par part inférieur ou égal à 13 489€.
Cette aide équivaut à 40% du coût d'acquisition, plafonnée à 1000€.

Pour plus d'informations :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique#>



LA PRIME À LA CONVERSION POUR LES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Depuis le 26/07/2021, la Prime à la Conversion s'étend désormais à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique, acheté ou loué, neuf ou d'occasion.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut **mettre au rebut** son ancien véhicule à moteur thermique (essence ou diesel). Les conditions et les renseignements sur la Prime à la conversion sont disponible à la **page 29**.

Le montant de l'aide équivaut à **40% du coût d'acquisition** et est plafonné à **1 500€**.

La batterie du VAE ne doit **pas contenir de plomb** et le VAE doit avoir fait l'objet d'une **identification lors de l'achat**.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



TEEBIKE : POUR TRANSFORMER SON VÉLO EN VAE !

Une *start-up* niçoise a conçu une roue de vélo connectée qui « **électrifie** » un **vélo classique**, permettant d'en faire un **Vélo à Assistance Électrique**. Baptisée *Teebike*, cette roue vient remplacer la roue avant d'un vélo classique, permettant de bénéficier d'une assistance au pédalage, sans devoir **acquérir un nouveau vélo**.

PRIX : 750€

VITESSE MAXIMALE : 25 km/h

AUTONOMIE : 80 km

TEMPS DE RECHARGE 100% : 4h

MOTEUR DE 250 WATTS
BATTERIE DE 315 WATTS
GARANTIE 25 000 KM

TAILLES DE ROUES DISPONIBLES :
20 / 26 / 27,5 / 28 pouces

GESTION DU NIVEAU
D'ASSISTANCE ÉLECTRIQUE GRÂCE
À UN SMARTPHONE CONNECTÉ EN
BLUETOOTH

FONCTIONNALITE « CADENAS »
QUI VERROUILLE LA ROUE ET
DÉCLENCHE UNE ALARME EN CAS
DE DÉPLACEMENT FORCÉ.

ROUE LIVRÉE AVEC LE CHARGEUR
ÉLECTRIQUE, UN ANTIVOL, UN
PORTE-SMARTPHONE ET LA CLÉ
NÉCESSAIRE À SON INSTALLATION



POUR DÉCOUVRIR ET TESTER LA ROUE TEEBIKE, RDV AU MAGASIN « VOIX CYCLABLE »
1 BOULEVARD DE RIQUIER
06300 NICE

Pour plus d'informations :

<https://www.nicematin.com/economie/comment-une-startup-de-nice-veut-electrifier-tous-les-velos-453927>

<https://teebike.mypangee.com>



BENEFICIER D'UN PRÊT DE VAE GRATUIT !

Pour accompagner la transition vers l'utilisation d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE), la Casa du Vélo (animée par l'association Choisir le Vélo) offre la possibilité de bénéficier du prêt gratuit d'un VAE pendant 13 jours.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut résider ou travailler sur une commune de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Plusieurs types de VAE existent parmi les 24 cycles dont dispose l'association (VTC, VTT), pouvant gratuitement être agrémentés d'accessoires (siège bébé, remorque...)

Réservations directement sur le site internet de Choisir le Vélo : <https://www.choisirlevelo.org/casa-du-velo>



A large, semi-transparent graphic of a gear or wheel is positioned on the left side of the slide. It features a central hub and several spokes radiating outwards, creating a circular pattern. The graphic is rendered in a lighter shade of blue than the background.

LE VÉHICULE ÉLECTRIQUE



LES AIDES DE L'ETAT : BONUS ÉCOLOGIQUE

Des aides financières de l'Etat existent pour l'achat de véhicules à alimentation électrique ou hydrogène !

Type de véhicule	Aide depuis le 01/07/2021, jusqu'au 30/06/2022	Aide à partir du 01/07/2022
Voiture électrique neuve (<i>rejetant moins de 20g CO₂/km</i>) dont prix < 45 000€	27% du coût d'acquisition du véhicule plafonné à 6 000€	27% du coût d'acquisition du véhicule plafonné à 5 000€
Voiture électrique neuve (<i>rejetant moins de 20g CO₂/km</i>) coûtant entre 45 000€ et 60 000€	2 000€	1 000€
Voiture à hydrogène (<i>rejetant moins de 20g CO₂/km</i>) dont prix > 60 000€	2 000€	1 000€
Voiture électrique d'occasion (<i>rejetant moins de 20g CO₂/km</i>)	1 000€	
Voiture & camionnette électrique neuve (<i>rejetant entre 21g et 50g CO₂/km</i>) dont prix < 50 000€ et autonomie > 50 km	1 000€	0€
Camionnette neuve (<i>rejetant moins de 20g CO₂/km</i>) (<i>depuis le 26/07/2021</i>)	40% du coût d'acquisition du véhicule plafonnée à 7 000€	
Camionnette d'occasion (<i>rejetant moins de 20g CO₂/km</i>) (<i>depuis le 26/07/2021</i>)	1 000€	
2 roues (3 roues ou quadricycle) électrique	<ul style="list-style-type: none"> • Si la puissance maximale nette du moteur est supérieure à 2 kWh → aide de 250€/KwH - maximum 27% du coût d'acquisition du véhicule est pris en charge (plafond de 900€) • Si la puissance maximale nette du moteur est inférieure à 2 kWh → maximum 20% du coût d'acquisition du véhicule est pris en charge (plafond de 100€) 	



LES AIDES DE L'ETAT : MICROCRÉDIT MÉNAGES MODESTES

Les **personnes à faibles ressources** (ou exclues du système bancaire classique ou en situation professionnelle fragile) peuvent bénéficier d'un **microcrédit** pour **acquérir ou louer une voiture ou un deux-roues peu polluant, neuf ou d'occasion.**

Le microcrédit est garanti à **50%** par l'Etat.

Son montant varie en fonction des revenus du ménage, dans la limite de **5000€**

Il est remboursable sur une durée maximale de **5 ans.**



Le microcrédit est cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion.

La location longue durée (LLD) et la location avec option d'achat (LOA) sont également compatibles avec ce microcrédit.

Les véhicules propres éligibles à ce microcrédit :

- les voitures particulières et camionnettes Crit'Air 0, électriques ou hybrides rechargeables ;
- les voitures particulières et camionnettes thermiques classées Crit'Air 1 (véhicule essence depuis le 1er janvier 2011) dont le taux d'émission de CO₂ est inférieur ou égal à 132 g/km ;
- les véhicules à deux ou trois roues et quadricycles à moteur électrique

Pour obtenir le microcrédit véhicules propres, il est nécessaire de s'adresser à un service d'accompagnement social (Croix-Rouge, Secours Catholique, Resto du Cœur, UNAF, UNCCAS...)

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14751?xtor=EPR-141>



LES AIDES DE L'ETAT : PRÊT A TAUX 0%

À partir du 01/01/2023, les particuliers (personnes physiques) habitant « *dans une intercommunalité dont une partie du territoire est située dans une zone à faibles émissions [...] ou dans une intercommunalité directement limitrophe de celle-ci* » pourront bénéficier d'un prêt à taux zéro pour l'acquisition de véhicules à très faibles émissions.

Critère lié au revenu : le foyer fiscal de référence doit disposer d'un revenu par part inférieur ou égal à 14 000€.

Les véhicules éligibles : Voitures particulières et camionnettes ayant un PTAC inférieur ou égal à 2,6T et rejetant moins de 50g/CO2/km (électriques ou hybrides rechargeables)

Le coût d'acquisition du véhicule doit être inférieur ou égal à :

- 45 000€ pour une voiture particulière (*bonus et aides déduites dans le cadre d'un achat*)
- 60 000€ pour une camionnette (*bonus et aides déduites dans le cadre d'un achat*)

Prêt sans frais de dossier, sans frais d'expertise, sans intérêt/intérêt intercalaire.

La location longue durée (LLD) et la location avec option d'achat (LOA) sont également compatibles avec ce prêt à taux 0%.

Montant maximal du prêt :

30 000€ pour un achat | **10 000€** pour une location (*contrat de location de minimum 2 ans*)

La durée du remboursement de prêt ne pourra excéder 84 mois, soit 7 ans.



LES AIDES DE L'ETAT : PRIME À LA CONVERSION

Une aide financière de l'Etat vient compléter l'aide à l'acquisition d'un véhicule propre dans le cas de la mise au rebut d'un véhicule ancien/polluant (dans un centre agréé), en respectant différentes conditions. Elle est cumulable avec le bonus écologique.

Quelle prime, pour quel véhicule acheté ?

Quels sont les vieux véhicules concernés ?

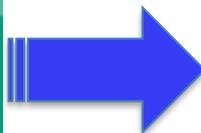
✓ Particulier

✓ Professionnel

✓ Véhicule* essence immatriculé avant 2006

✓ Véhicule* diesel immatriculé avant 2011

*Voiture ou camionnette dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes



Type de véhicule	Montant de l'aide (pour un véhicule neuf ou d'occasion, à l'achat ou à la location)		
	SI RFR < 6300€ OU trajet domicile/travail > 30 km OU Kilométrage annuel > 12 000 km	Revenu fiscal de référence compris entre 6300€ & 13 489€	Revenu fiscal de référence > 13 489€
Voiture électrique ou hybride rechargeable avec autonomie > 50 km	80% du coût d'achat, plafonnée à 5 000 €	2 500€	2 500€
Voiture rejetant moins de 50 g CO ₂ /km (coutant moins de 50 000€)	80% du coût d'achat, plafonnée à 3 000 €	1 500€	1 500€
Véhicule rejetant entre 51 g et 127 g de CO ₂ /km, CRIT'AIR 1 (coutant moins de 50 000€)	80% du coût d'achat, plafonnée à 3 000 €	1 500€	-
Camionnette électrique ou hybride rechargeable classe I (masse < 1,305 t) avec autonomie > 50 Km et < 50 g CO ₂ /km	40 % du prix d'acquisition plafonné à 5 000€		
Camionnette électrique ou hybride rechargeable classe II (entre 1,305 t et 1,76 t) avec autonomie > 50 Km et < 50 g CO ₂ /km	40 % du prix d'acquisition plafonné à 7 000€		
Camionnette électrique ou hybride rechargeable classe III (> 1,76 t) avec autonomie > 50 Km et < 50 g CO ₂ /km	40 % du prix d'acquisition plafonné à 9 000€		
Camionnette rejetant moins de 50 g CO ₂ /km (hybride rechargeable CRIT'AIR 1)	3 000€	1 500€	1 500€

Pour plus d'informations :

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

<https://www.flotauto.com/bonus-camionnettes-20210726.html>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043852172>



LES AIDES DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR : AIDE ACHAT VOITURE ELECTRIQUE

La Métropole Nice Côte d'Azur œuvre également en faveur de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre en subventionnant l'acquisition de véhicules 100% électriques, pour les particuliers résidant sur le territoire métropolitain.

L'aide est cumulable avec les subventions de l'Etat (bonus écologique, prime à la conversion...).

Le dispositif exclut les véhicules acquis en leasing, Location avec Option d'Achat (LOA) et crédit-bail.

**Depuis le 30/07/2021, les conditions d'octroi de l'aide ont été modifiées.
Désormais, le montant de l'aide dépend du revenu fiscal de référence.**

Revenu fiscal de référence	Montant de l'aide
<= 40 000€	5 000 €
Entre 40 000€ et 60 000€	4 000€
>= 60 000€	3 000€

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**



LES AIDES DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR : PRIME À LA CONVERSION

Depuis le 30/07/2021, la Métropole Nice Côte d'Azur propose également une prime à la conversion pour les particuliers résidant sur le territoire métropolitain acquérant un véhicule électrique ou hybride neuf, tout en abandonnant un véhicule thermique de catégorie CRIT'AIR 4 ou CRIT'AIR 5.

L'aide est cumulable avec les subventions de l'Etat (bonus écologique, prime à la conversion...).

Le dispositif exclut les véhicules acquis en leasing, Location avec Option d'Achat (LOA) et crédit-bail.

Les véhicules concernés sont :

- Vélo à assistance électrique (VAE)
- Scooter électrique (jusqu'à 125 cm3)
- Voiture électrique
- Voiture hybride rechargeable
- Voiture hybride non-rechargeable

Revenu fiscal de référence	Montant de l'aide
<= 40 000€	1 000 €

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**



LES AIDES DE L'ETAT : RÉTROFIT ÉLECTRIQUE

Depuis le 04/04/2020, il est autorisé d'électrifier un véhicule thermique pour en réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit du rétrofit. Depuis le 01/06/2020, une aide, baptisée « prime au rétrofit électrique » est mise en place pour accompagner cette transformation.

Tous les véhicules (voitures, utilitaires, camions, bus, deux ou trois-roues) immatriculés en France depuis plus de 5 ans sont éligibles à la transformation en véhicules électriques (à batterie ou à hydrogène).

Type de véhicule	Montant de l'aide		
	SI RFR < 6 300€ OU trajet domicile/travail > 30 km OU Kilométrage annuel > 12 000 km	Revenu fiscal de référence compris entre 6 300€ & 13 489€	Revenu fiscal de référence > 13 489€
Voiture	80% du coût de la transformation, plafonné à 5 000 €	2 500€	2 500€
Camionnette classe I (masse < 1,305 t)	40 % du coût de la transformation, plafonné à 5 000€		
Camionnette classe II (masse comprise entre 1,305 t et 1,76 t)	40 % du coût de la transformation, plafonné à 7 000€		
Camionnette classe III (masse > 1,76 t)	40 % du coût de la transformation, plafonné à 9 000€		
2 ou 3 roues et quadricycles à moteur	-		1 100€

Les conditions à respecter :

- Être majeur et avoir son domicile en France
- Avoir fait transformer le moteur du véhicule par un professionnel habilité, utilisant un kit homologué pour le véhicule
- Avoir acheté son véhicule depuis au moins 1 an
- Ne pas vendre le véhicule dans l'année suivant son achat, ni avant d'avoir parcouru au moins 6000 km





LES AIDES POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE PRIVÉES

Depuis le 15/04/21, la Métropole NCA a mis en place la *Subvention pour l'implantation de bornes de recharge en copropriété*.

Le dispositif est destiné aux **propriétaires intégrés à une copropriété** ainsi **qu'aux syndicats** pour pouvoir équiper un **parking partagé** en bornes de recharge pour véhicules électriques/hybrides.

Le montant de la subvention équivaut à 25% des coûts d'achat et d'installation et est plafonné à 300€ par borne de recharge, dans une limite de 5 bornes en cas de demande d'un syndicat. Cette subvention peut être cumulée avec le programme ADVENIR. Par ailleurs la subvention est versée dans la limite des 500 premières bornes éligibles par année civile.

Le dossier de subvention doit être réalisé **dans les 6 mois suivant l'achat** de la/les borne(s).
500 dossiers sont éligibles par année civile.

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

Pour en savoir plus :

<https://nicedazur.org/deplacement/subvention-pour-l-implantation-de-bornes-de-recharge-en-copropri%C3%A9t%C3%A9>



LES AIDES POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE PRIVÉES

Depuis le 21/04/22, la mairie du Cannet propose une aide à l'installation de bornes de recharge pour les particuliers.

Le montant de la subvention équivaut à 25% des coûts d'achat et d'installation et est plafonné à 500€ par point de recharge (un point par logement individuel). Cette subvention peut être cumulée avec le programme ADVENIR.

Cette aide peut être cumulée avec le programme ADVENIR.

Le dossier de subvention devra être déposé **dans les 6 mois suivant l'achat** de la borne.
Une convention devra être signée avec la ville.





LES AIDES POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE PRIVÉES

Le programme ADVENIR permet également de bénéficier de subventions pour l'installation de bornes de recharge privées (en habitat collectif) pour véhicules électriques.

Les points de recharge en maison individuelle ne sont pas éligibles à la prime ADVENIR.

La prime ADVENIR vient couvrir les coûts de fourniture et d'installation à hauteur de **50%** de l'investissement.
Le montant maximal d'aide dépend de l'usage du point de recharge :

USAGE INDIVIDUEL : 960€ HT/point de recharge

USAGE COLLECTIF : 1 660€ HT/point de recharge

L'installation doit être réalisée par un installateur labellisé par le programme ADVENIR.

Un syndic de copropriété à l'**obligation d'évoquer l'opportunité d'installer une infrastructure de recharge** pour véhicules électriques lors de l'assemblée générale annuelle.



En immeuble collectif (équipé de parking clos et couvert), un utilisateur de véhicule électrique (locataire ou propriétaire) possède un « droit à la prise » qu'il peut exercer auprès de son syndic de copropriété.

Pour plus d'informations :

<https://advenir.mobi/particulier/>

<https://advenir.mobi/2016/09/21/recharge-en-copropriete-faites-valoir-votre-droit-a-la-prise/#more-499>

<https://advenir.mobi/partage/>





LES AIDES POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE PRIVÉES

Une aide de l'Etat existe également en faveur des particuliers pour l'installation de bornes de recharge privées. Cette aide est cumulable avec le programme ADVENIR (pour les logements collectifs). A la différence du programme ADVENIR, cette aide est également ouverte aux propriétaires de maison individuelle.

Quel que soit le niveau de revenu, un crédit d'impôt est accordé pour l'achat d'une borne de recharge et son installation dans un garage ou dans le parking d'un immeuble.

Ce crédit d'impôt équivaut à **75%** des frais engagés, dans la limite de **300€** par point de recharge (*frais de pose inclus*)



Pour plus d'informations :
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13845?xtor=EPR-141>



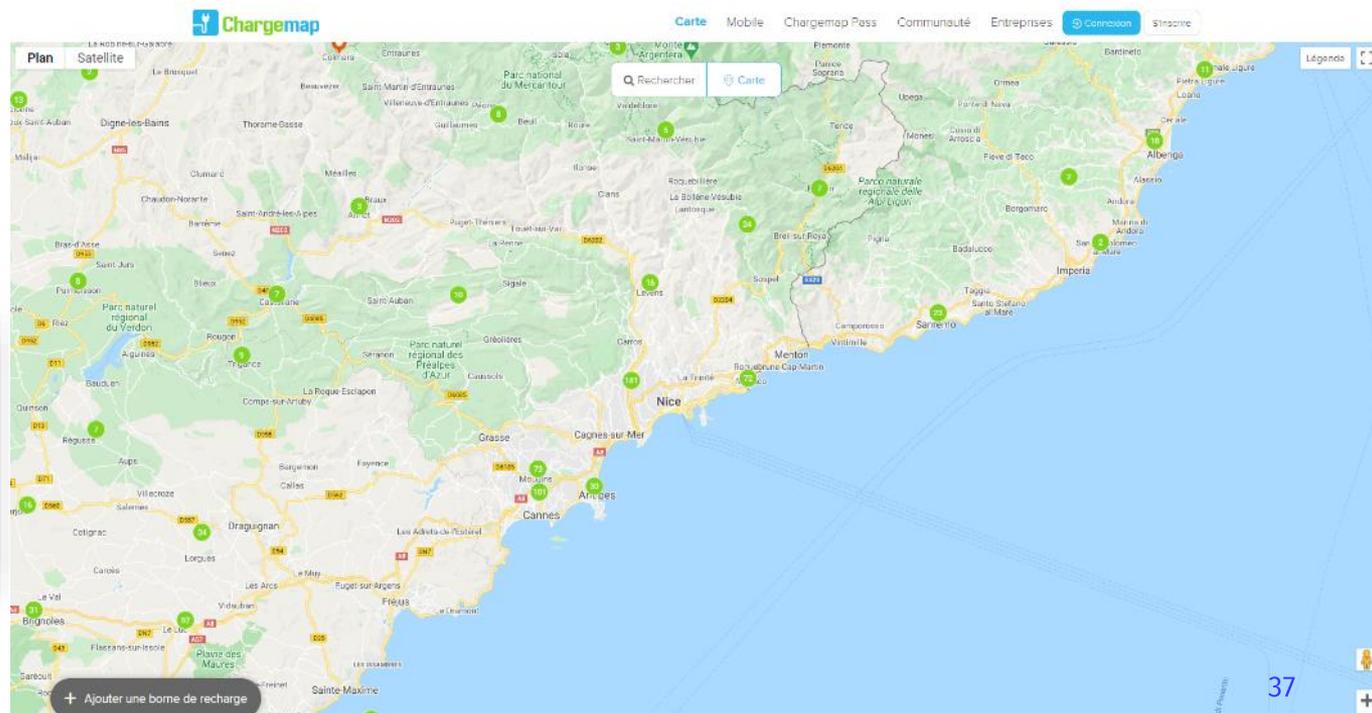
DÉCOUVREZ LES EMPLACEMENTS DE BORNES DE RECHARGE

Vous souhaitez connaître l'emplacement des bornes de recharge près de chez vous, sur votre lieu de destination ou le long de votre trajet ? CHARGEMAP recense l'ensemble des points de recharge, leurs caractéristiques et leur disponibilité, au travers d'un site internet et d'une application pour smartphone !

De plus, grâce au CHARGEMAP Pass, il est possible de payer sa recharge grâce à un badge universel compatible avec les différents réseaux de recharge européens !



Chargemap



Pour plus d'informations :
<https://fr.chargemap.com/map>
<https://fr.chargemap.com/pass>



LES AIDES EN FAVEUR DU BIOETHANOL/SUPERETHANOL-E85

La plupart des véhicules roulant à l'essence peuvent être convertis au bioéthanol, qui limite la pollution et permet des économies financières. Cela nécessite l'installation d'un dispositif de conversion à côté du bloc moteur essence.

LE BIOETHANOL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un carburant plus écologique que l'essence/sans-plomb (le dispositif ne concerne pas les véhicules diesel). Il contient 85% de bioéthanol (provenant de la combustion de matières végétales); contre 5 à 10% pour l'essence SP98-E5 & SP95-E10.

QUELS SONT SES AVANTAGES ?

Outre ses qualités environnementales (2/3 d'émissions de gaz à effet de serre en moins), le bioéthanol ne coûte que 0,80€/litre en moyenne, contre 1,95€/litre en moyenne pour le SP95/SP98 (mars 2022).

Par ailleurs, à la différence de l'électrique, une fois le dispositif installé sur un véhicule, le bioéthanol ne devient pas le carburant exclusif. Il peut être mélangé au SP95, au SP95-E10 ou au SP98.

Sur une base de 15 000 km/mois et une consommation moyenne de 8 litres/100 km, le gain financier est d'environ 1000€/an, malgré une consommation légèrement supérieure à celle de l'essence.

COMBIEN COÛTE L'INSTALLATION DU BOITIER ?

Entre 700€ et 1500€ en moyenne.

OU TROUVER DU BIOETHANOL ?

20-25% des stations de France distribuent du superéthanol-E85, dont environ 35 stations dans les Alpes-Maritimes.

bioéthanol[®]
Roulons plus vert et moins cher

Pour plus d'informations :

<https://www.bioethanolcarburant.com>





LES AIDES EN FAVEUR DU BIOETHANOL/SUPERETHANOL-E85

La Région SUD PACA et la Métropole Nice Côte d'Azur encouragent cette transformation énergétique en apportant une aide financière pour l'installation du kit de transformation moteur.



La fourniture et la pose, par un installateur habilité, d'un dispositif de conversion homologué sont prises en charge à hauteur de **500€** (dans la limite de 50% du coût)

Dispositif accessible pour les personnes physiques et les personnes morales/entreprises (dans la limite de 10 véhicules)

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

POUR LES PARTICULIERS HABITANT SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE NCA ET DISPOSANT D'UN REVENIR FISCAL DE REFERENCE INFERIEUR OU EGAL À 60 000€/AN :
La fourniture et la pose, par un installateur habilité, d'un dispositif de conversion homologué sont prises en charge à hauteur de **300€** (dans la limite de 50% du coût)
→ Seules les 1000 premières demandes sont éligibles



CES DEUX AIDES SONT CUMULABLES !



Pour plus d'informations :

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/le-cheque-transition-bioethanol>

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/nice-verse-300-euros-pour-passer-au-bioethanol-carburant-vert-moins-cher-et-moins-polluant-1647012366>



LE COVOITURAGE



LE COVOITURAGE, DES AVANTAGES À PLUS D'UN TITRE !

Bien démocratisé pour les trajets moyennes et grandes distances, notamment grâce à Blablacar, le covoiturage courte-distance peine à se développer. Pourtant, le covoiturage domicile-travail a de nombreuses vertus !



RÉDUCTION DE LA CONGESTION ROUTIÈRE / DIMINUTION DES TEMPS DE TRAJETS

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

CONVIVALITÉ ENTRE SALARIÉS, DIMINUTION DU STRESS AU VOLANT, RÉDUCTION DE LA FATIGUE → AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE

RÉDUCTION DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS (carburant, péage...)

Pour en savoir plus :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15032?xtor=EPR-141>



UNE MULTITUDE D'APPLICATIONS, COMMENT S'Y RETROUVER ?

A l'échelle nationale, il existe en effet de nombreuses applications pour faire du covoiturage courte-distance. Pour s'y retrouver, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes a lancé en 2018 un Appel à Projet covoiturage dynamique qui a permis la labellisation de trois start-ups/applications, disponibles sur App Store et Play Store.

Un des critères de sélection était la mise en commun, le partage des bases de données des trajets publiés, afin d'aboutir à une masse critique d'utilisateurs, élément névralgique du développement massif du covoiturage domicile-travail.

Ces applications fonctionnent avec un système de partage de frais. Les transactions se font directement sur l'application par un système de « crédits ».



RIDYGO



klaxit

Le covoiturage n'est pas forcément systématique ! Il est naturellement soumis aux aléas et contraintes de chacun.
Mais si un grand nombre de personnes joue le jeu de covoiturer à minima 1 fois par semaine, cela permettrait de ressentir les bienfaits du
COVOITURAGE !

N'hésitez-pas à vous rapprocher de vos collègues pour organiser des trajets en covoiturage, ou à utiliser les applications mentionnées ci-dessus pour rencontrer de nouvelles personnes d'autres entreprises !



LES COLLECTIVITES AIDENT LES PARTICULIERS À COVOITURER !

Depuis le 25/10/2021, la Métropole Nice Côte d'Azur propose une aide au covoiturage, en tant que passager. Cette aide est réservée aux particuliers et s'effectue via l'application Blablacar Daily.

CONDITIONS D'OCTROI :

- Personnes majeures et résidentes sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Pour une distance (aller-simple) comprise entre 6 km et 50 km
- Pour un aller-retour / passager / jour (soit 2 trajets quotidiens)
- Pour un déplacement au départ et/ou en arrivée sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Dans la limite de 3 passagers bénéficiaires de l'aide métropolitaine / véhicule / jour

MONTANT DE L'AIDE :

Pour un déplacement compris entre 6 km et 20 km → Montant forfaitaire de **2€**/passager/trajet

Pour un déplacement supérieur à 20 km → Montant variable de **0,10€**/km (avec un plafond de 5€/trajet)

Le dispositif est limité à 200€ d'aide/mois.



**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**



LES AIRES DE COVOITURAGES DES ALPES-MARITIMES (1/2)

La localisation des aires de covoiturage des Alpes-Maritimes



Sources : Département des Alpes-Maritimes, OpenStreetMap, réalisé avec QGis, 2021

CCI NICE CÔTE D'AZUR



LES AIRES DE COVOITURAGES DES ALPES-MARITIMES (2/2)

N°	Nom de l'aire de covoiturage	Voie/Commune	Places de voitures (total)	Places de deux-roues motorisés (total)	Places de vélos (total)
1	Aire du parc naturel départemental des rives du Var	<i>Route de Nice-Pont Charles Albert/Gilette</i>	65		
2	Aire de la gare de l'Escarène	<i>Montée de la Gare/L'Escarène</i>	125 (dont 2 électriques et 3 PMR)		8
3	Aire de Châteauneuf – Village	<i>Route d'Opio/Châteauneuf-Grasse</i>	10		
4	Aire du giratoire de la liberté	<i>Rond-point de la Liberté/Peymeinade</i>	74 (dont 2 électriques et 2 PMR)	10	10
5	Aire de l'Alambic	<i>Route de Pégomas/Grasse</i>	23 (dont 2 électriques et 1 PMR)	6	12
6	Aire de Tìragon	<i>Route de la Roquette/Mouans-Sartoux</i>	36 (dont 1 PMR)		12
7	Aire du parc naturel départemental de la Valmasque - Les Lucioles	<i>Route du Parc/Valbonne</i>	40		
8	Aire du parc naturel départemental de la Brague - La Rine	<i>Route de Valbonne/Biot</i>	20		
9	Aire de Mermoz	<i>Avenue Jean Mermoz/Mandelieu-la-Napoule</i>	40 (dont 4 électrique et 2 PMR)	6	14
10	Aire de Massier (provisoire)	<i>Avenue Clément Massier/Vallauris</i>	36		
11	Aire du parc naturel départemental du San Peyre	<i>Boulevard du Bon Puits/Mandelieu-la-Napoule</i>	40		



L'AUTOPARTAGE

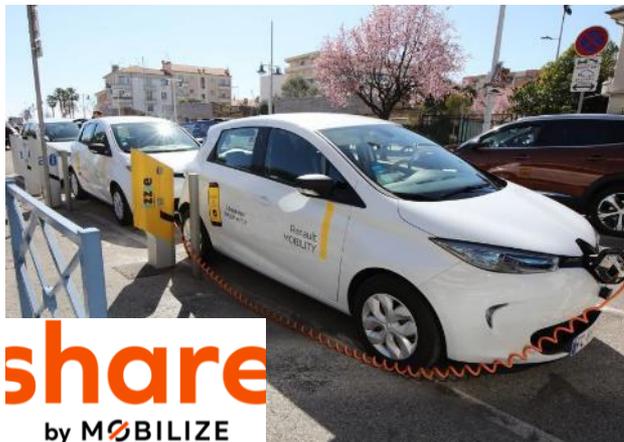


MOBILIZE/RENAULT MOBILITY : SE DÉPLACER LIBREMENT, SANS POLLUER

Suite à l'arrêt du service Autobleue le 31/12/2018, la Métropole NCA (qui le gère en DSP) a souhaité labelliser un premier acteur de mobilité durable spécialisé dans l'autopartage : Mobilize/Renault Mobility.

Le service est présent sur **6 communes** de la Métropole Nice Côte d'Azur (Nice, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, Carros, Villefranche-sur-Mer & Beaulieu-sur-Mer) avec de **nombreuses stations & véhicules**.

Véhicules utilisés : RENAULT ZOE 2 &
DACIA SPRING
Autonomie moyenne : 350 km

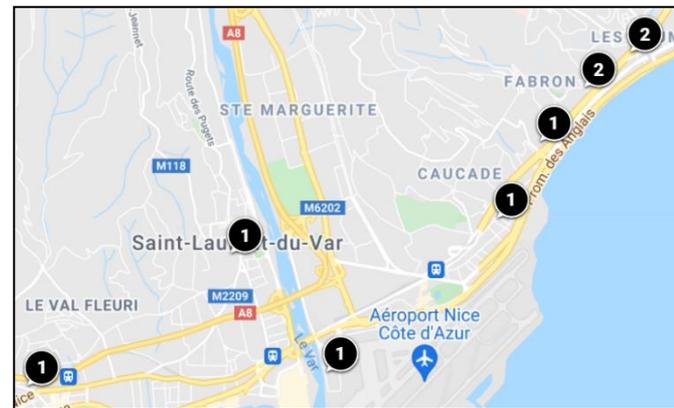


Réservation, utilisation du véhicule
et restitution du véhicule à l'aide
d'un smartphone

Fonctionnement : Utilisation à partir
d'une station Mobilize Share,
restitution à la même station

50 km inclus pour chaque location
0,20€/km supplémentaire

Tarifification pour les particuliers : 7€/heure (de 07h00 à 20h00)
Assurance incluse / Pas de frais de carburant / Recharge électrique incluse dans le service





CITYSCOOT : DES SCOOTERS ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE

Mis en place depuis Mars 2018 à Nice, *Cityscoot* propose une offre de location de scooters électriques destinés à un usage urbain. 500 scooters sont présents sur la Métropole Nice Côte d'Azur, sur les communes de Nice, Saint-Laurent-du-Var & Cagnes-sur-Mer.

Pour louer un scooter, l'utilisateur doit **créer un compte** via l'application *Cityscoot*, **trouver** un scooter à proximité de sa position, le **réserver** et le **rejoindre en moins de 10 minutes**. L'activation du scooter se fait via un **code généré par l'application**. Le scooter est équipé d'un ou deux casque(s) et le conducteur est **assuré** durant son trajet.

Le tarif dépend de la durée de la location en minutes : il existe une offre de base sous l'appellation **CityRider** avec un tarif de base de **0,35€/minute d'utilisation** ainsi que trois packs de location :

- **CityRider 100** coûtant **29€** pour **100 minutes d'utilisation (01h40)** soit **0,29€/minute** (à utiliser jusqu'à **45 jours** après l'achat)
- **CityRider 250** coûtant **60€** pour **250 minutes d'utilisation (04h10 min)** soit **0,24€/minute** (à utiliser jusqu'à **30 jours** après l'achat)
- **CityYoung** coûtant **10€** pour **50 minutes d'utilisation** soit **0,20€/minute** → offre dédiée aux étudiants de moins de 25 ans

Cityscoot
la liberté sans bornes

Pour en savoir plus :

<https://www.cityscoot.eu/nice>

<https://www.cityscoot.eu/comment-ca-marche>



STIILT : UNE START-UP DÉDIÉE À L'AUTOPARTAGE HAUT DE GAMME

La société STIILT, basée à Nice, propose un service d'autopartage haut de gamme pour une durée variable, suivant les besoins.

Véhicules utilisés : flotte composée de citadines, SUV et berlines électriques

Localisation des stations :

- Qpark René Cassin (Arénas)
- Parking Port Lympia
- Qpark Gare du Sud
- Parking Sulzer
- Palais Masséna
- Qpark Prê aux Pêcheurs (Antibes)

Durée de location du véhicule : variable, entre une demi-journée et 12 mois (avec l'abonnement STIILT Max)

Fonctionnement : via l'application smartphone (Google Play et AppStore)



Pour en savoir plus : <https://stiilt.com>

<https://apps.apple.com/fr/app/stiilt/id1383782695>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.stiilt.customers>



LES OUTILS NUMÉRIQUES



LES CALCULATEURS D'ITINÉRAIRES MULTIMODAUX

Vous souhaitez savoir comment vous déplacer d'un point A vers un point B ?
→ Facilitez-vous la vie avec les solutions multimodales avec calculateur d'itinéraire !



ZOU!



LIGNES D'AZUR

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

envibus

PALM BUS

Sillages



Google Maps



moovit



transit

mappy

Et aussi...



LES CALCULATEURS D'ITINÉRAIRES MULTIMODAUX : MAPPY

Mappy est un outil de calcul d'itinéraire multimodal permettant non seulement de connaître **les itinéraires possibles de son trajet** avec différents modes de transport, mais également de connaître **l'état du trafic routier** et le **temps de retard induit** par les congestions ainsi que les **coûts de déplacements** (**coût du carburant** et **coût des péages** si présents durant le trajet).



Pour les déplacements en vélo, Mappy propose différents itinéraires, notamment si la personne souhaite principalement se déplacer sur des **aménagements cyclables** ou non et si elle souhaite passer par **une station de vélo en libre-service** (de type Vélobleu); l'outil indique d'ailleurs le nombre de **vélos en libre-service** encore disponibles.

The screenshot displays the Mappy app interface for a route from Avenue des Tuilières, 06800 Cagnes-sur-Mer to 31 Avenue Simone Veil, 06200 Nice. It offers several route options:

- LE PLUS RAPIDE:** 17 min, 9.0 km, 1.44 €. Carburant: 0,74 €. Actuellement 4 min de retard trafic.
- SANS PÉAGE:** 18 min, 8.3 km. Actuellement 4 min de retard trafic. Coût: 0,68 €.
- LE MOINS DE KILOMÈTRES:** 19 min, 7.6 km. Actuellement 5 min de retard trafic. Coût: 0,62 €.

Additional options include:

- LE PLUS COURT:** 32 min, 7.4 km. Actuellement 10 min de retard trafic. Coût: 0,62 €.
- LE PLUS DE VOIES CYCLABLES:** 40 min, 9.4 km. Actuellement 8,5 km sur voies cyclables.
- VÉLO LIBRE SERVICE BSS:** 48 min, 9.5 km. Actuellement 21 min de retard trafic. Coût: 1,12 €.

The interface also features a 'Sur ma route' section with icons for Hotels, Stations-services, Supermarchés, Restaurants, and Pharmacies. A 'On y va autrement ?' section lists alternative transport modes:

- VOTURE:** 15 min, à partir de 3,00 €.
- TRANSPORTS EN COMMUN:** 46 min.
- MOTO:** 13 min, à partir de 0,50 €.
- SCOOTER Cityscoot:** 20 min, à partir de 1,00 €.

The map shows a green route through Cagnes-sur-Mer and Saint-Laurent-du-Var towards Nice, with various landmarks and points of interest labeled.



CCI NICE CÔTE D'AZUR

PÔLE TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Anne GIOFFREDO

anne.gioffredo@cote-azur.cci.fr – 04 93 13 73 15

Cédric REYNAUD

cedric.reynaud@cote-azur.cci.fr – 04 93 13 74 97

20, boulevard Carabacel | CS 11259 | 06005 NICE CEDEX 01

T. 0 800 422 222 | www.cote-azur.cci.fr